



Mariage avec un sans papies

Par **naïli**, le **21/01/2013** à **23:54**

bonjour

je suis algerien et j vie en france avec mon enfant qui francais de mon 1 mariage et moi j un titre de sejour de 10 ans depuis 2 ans.

je ss marie avec une sans papies de meme nationalite depuis 2 mois.

est ce que j peut lui demmander un titre de sejour ou non.

merci d avance de me reprendre.